

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2011353CS0408**

Comité Syndical du 19 décembre 2011

Date de convocation : 8 décembre 2011

Date d'affichage : 19 décembre 2011

OBJET : Appel d'offres pour les travaux à commander à partir du 1^{er} janvier 2013 - Années 2013, 2014 et 2015.

L'an deux mille onze, le dix neuf du mois de décembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice Président délégué.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LAMBERT (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	67
Nombre de procurations au moment du vote :.....	2

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le 1^{er} Vice Président

Expose :

- Que l'appel d'offres concernant les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 arrive à échéance au 31 décembre 2012.
- Qu'il est donc nécessaire de lancer la procédure pour une nouvelle période concernant les travaux à commander à partir du 1^{er} janvier 2013.
- Que, conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : « La délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ».
- Que cette délibération doit impérativement comprendre la définition du besoin à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché à passer.

Propose :

- Que cet appel d'offres ait les caractéristiques suivantes :
 - Intitulé du marché : marché public de travaux 2013-2015 - exécution.

- Procédure envisagée - type de marché : appel d'offres ouvert, en application des articles 26, 27, 33, 39, 40 IV, 57, 58 et 59 du Code des marchés publics, avec marchés à bons de commande (article 77 du Code des marchés publics).
- Lieu d'exécution des travaux : ensemble du territoire du Département de la Charente.
- Durée du marché : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Définition des besoins - nature et étendue des travaux :
 - réseaux publics de distribution d'électricité de tension inférieure à 50 kV : travaux aériens, sur façades et souterrains de branchements, de raccordements, d'extensions, de renforcement, d'effacement et de renouvellement ;
 - éclairage public, installations sportives, guirlandes, motifs lumineux, mises en lumière et signalisation : travaux neufs, de rénovation, d'entretien et d'astreinte ;
 - communications électroniques : travaux d'infrastructures ;
 - réseaux publics de distribution de gaz (naturel ou propane) : travaux de branchements, d'extensions, de renforcement et de renouvellement.
- Division en lots - allotissement : 8 lots territoriaux : 6 lots de 50 Communes et 2 lots de 52 Communes.
- Montant prévisionnel du marché - coût estimatif des travaux :

Pour un an :

 - Montant minimum hors taxes, par lot : 800 000 euros.
 - Montant maximum hors taxes, par lot : 3 200 000 euros.

Pour les 3 ans :

 - Montant minimum hors taxes, par lot : 2 400 000 euros.
 - Montant maximum hors taxes, par lot : 9 600 000 euros.

Pour 3 ans et l'ensemble des lots :

 - Montant minimum hors taxes : 19 200 000 euros.
 - Montant maximum hors taxes : 76 800 000 euros.
- Avis de pré information : compte tenu de son montant, cet appel d'offres nécessitera une publicité européenne, il fera l'objet d'un avis de pré information au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en application de l'article 39 du Code des marchés publics.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

69 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- Approuve l'intégralité des propositions du Président.
- Autorise le Président à :
 - engager la procédure d'appel d'offres ouvert conforme aux caractéristiques précitées ;
 - signer le ou les marchés à intervenir ;
 - prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.